

CONCOURS DE LA RETRAITE DES LEADERS ÉMERGENTS 2026 À CANCÚN

Règlements officiels

1. Admissibilité

Le Concours de la Retraite des Leaders émergents 2026 à Cancun (le « Concours ») est uniquement réservé aux Ambassadrices de Marque et aux Ambassadeurs de Marque qui sont résidents légaux du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Mexique et des États-Unis (incluant le District de Columbia et Porto Rico) ayant atteint l'âge légal de majorité, dans leur juridiction de résidence, au moment de leur participation au Concours. Ce concours ne sera pas valide là où la loi l'interdit. Les employés du commanditaire, ainsi que leur famille immédiate et les membres de leur foyer ne sont pas admissibles et ne peuvent pas prendre part au présent Concours. Ce Concours est assujetti à toutes les lois et règlements applicables au niveau fédéral, provincial, territorial et municipal. La participation constitue l'acceptation totale et inconditionnelle de chacun des participants d'être tenu légalement de se conformer entièrement aux présents Règlements officiels et aux décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans aucun droit d'appel), concernant toutes les questions relatives au présent Concours, et ce, dans toute la mesure permise par la loi. Le fait de remporter un prix est subordonné au respect de toutes les exigences stipulées aux présentes.

2. Commanditaires

États-Unis : Plexus Worldwide, LLC, 9145 E. Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258.

Canada : Plexus Canada, LP, 6500 Autoroute Transcanadienne, Bureau 400, Pointe-Claire, Québec, Canada, H9R 0A5.

Australie : Plexus Australia Pty Ltd/ Unit 40 2-26 Park Street Sydney NSW 2000, Australia; ABN 35 627 543 837.

Nouvelle-Zélande : Plexus Worldwide New Zealand Limited, 80 Queen St., Auckland Central, Auckland, 1140 New Zealand; NZBN 9429048529419.

Mexique : Plexus Worldwide México, S. de R.L. de C.V., Ave. Jorge Alvarez del Castillo 1082-1, Mezquitan Country, Guadalajara, Jalisco, C.P. 44620, MEXICO

3. Durée

Le Concours débute le 1^{er} septembre 2025 à minuit, Heure de l'Est des États-Unis et prendra fin le 31 décembre 2025 à 23 h 59, Heure de l'Est des États-Unis (la « **Période du Concours** »). Le Commanditaire sera l'entité responsable de faire respecter les dates et heures relatives au bon déroulement du présent événement.

4. Comment se qualifier

Pour se qualifier à remporter des Prix du Concours, les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque doivent :

- i) Être qualifié pour recevoir des commissions¹ durant les mois où ils accumulent des crédits;
- ii) Incrire un minimum de 3 nouvelles Clientes VIP de Niveau 1 qualifiées, ou 3 nouveaux Clients VIP de Niveau 1 qualifiés, qui passent chacun une commande initiale de 100 PV ou plus au cours de la Période du Concours;
- iii) Détenir un passeport valide pour voyager au Mexique. Votre passeport ne doit pas expirer avant les 6 mois suivant les dates du voyage de la Retraite des Leaders émergents et doit ainsi être valide jusqu'au moins le 28 août 2026.

5. Comment mériter des crédits

Il y a 3 façons de mériter des crédits pour remporter des Prix de la Retraite des Leaders émergents 2026 à Cancun :

1. CRÉDITS D'INSCRIPTION

Niveau 1 : Chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 1, nouveau Client au détail de Niveau 1, nouvelle Cliente VIP de Niveau 1 et nouveau Client VIP de Niveau 1 que vous inscrivez entre le 1er septembre 2025 et le 31 décembre 2025, et qui place des commandes combinées totalisant 100-149 VP dans son premier mois, vous méritera **25 Crédits d'inscription**. Chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 1, nouveau Client au détail de Niveau 1, nouvelle Cliente VIP de Niveau 1 et nouveau Client VIP de Niveau 1 que vous inscrivez entre les mêmes dates, et qui place des commandes combinées totalisant 150 VP ou plus, dans son premier mois, vous méritera **50 Crédits d'inscription**.

¹ Être qualifié pour mériter des commissions se définit comme suit : i) Avoir et maintenir en bonne et due forme une Adhésion annuelle Plexus; ii) Compter au moins 100 points de Volume personnel (VP) au cours du mois courant et jusqu'à la date de fin du cycle mensuel.

Niveau 2 : Chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 2, nouveau Client au détail de Niveau 2, nouvelle Cliente VIP de Niveau 2 et nouveau Client VIP de Niveau 2 qui s'inscrit entre les mêmes dates, et qui place des commandes combinées totalisant 100-149 VP, dans son premier mois, vous méritera **15 Crédits d'inscription**. Chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 2, nouveau Client au détail de Niveau 2, nouvelle Cliente VIP de Niveau 2 et nouveau Client VIP de Niveau 2 qui s'inscrit entre les mêmes dates, et qui place des commandes combinées totalisant 150 VP ou plus, dans son premier mois, vous méritera **20 Crédits d'inscription**.

Inscription	100 à 149 VP	150 VP+
Niveau 1	25 Crédits	50 Crédits
Niveau 2	15 Crédits	20 Crédits

2. CRÉDITS DE RÉTENTION

Niveau 1 : Vous vous mériterez **25 Crédits de rétention** pour chaque commande de 100-149 VP placée pendant les deux mois générant des commissions suivant l'inscription, par toute nouvelle Cliente au détail de Niveau 1, par tout nouveau Client au détail de Niveau 1, par toute nouvelle Cliente VIP de Niveau 1 ou par tout nouveau Client VIP de Niveau 1 que vous avez vous-même inscrit entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 novembre 2025.

Vous vous mériterez **50 Crédits de rétention** pour chaque commande de 150 VP ou plus placée pendant les deux mois générant des commissions suivant l'inscription, par toute nouvelle Cliente au détail de Niveau 1, par tout nouveau Client au détail de Niveau 1, par toute nouvelle Cliente VIP de Niveau 1 ou par tout nouveau Client VIP de Niveau 1 que vous avez vous-même inscrit entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 novembre 2025.

Niveau 2 : Vous vous mériterez **15 Crédits de rétention** pour chaque commande de 100-149 VP placée pendant les deux mois générant des commissions suivant l'inscription, par toute nouvelle Cliente au détail de Niveau 2, par tout nouveau Client au détail de Niveau 2, par toute nouvelle Cliente VIP de Niveau 2 ou par tout nouveau Client VIP de Niveau 2 qui s'inscrit entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 novembre 2025.

Vous vous mériterez **20 Crédits de rétention** pour chaque commande de 150 VP ou plus placée pendant les deux mois générant des commissions suivant l'inscription, par toute nouvelle Cliente au détail de Niveau 2, par tout nouveau Client au détail de Niveau 2, par toute nouvelle Cliente VIP de Niveau 2 ou par tout nouveau Client VIP de Niveau 2 qui s'inscrit entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 novembre 2025.

Le nombre de VP qualifiés sur les commandes discrétionnaires ou les commandes mensuelles de souscription peut provenir de plusieurs commandes distinctes. Vous pourrez mériter 2 fois des Crédits de rétention sur les commandes des mêmes Clientes au détail, Clients au détail, Clientes VIP et Clients VIP.

Client fidélisé	100 à 149 VP	150 VP+
Niveau 1	25 Crédits	50 Crédits
Niveau 2	15 Crédits	20 Crédits

3. CRÉDITS D'ATTEINTE DE RANG

Atteinte de rang personnel : Vous vous mériterez des Crédits d'atteinte de rang personnel lorsque vous atteindrez un nouveau plus haut rang atteint. Si vous atteignez plusieurs nouveaux plus hauts rangs atteints au cours d'un même mois, vous recevrez des crédits pour chacun de ces rangs atteints.

Reclassement de rang personnel : Vous mériterez des Crédits de reclassement de rang, en réussissant l'une ou l'autre des options suivantes:

- Atteindre de nouveau votre plus haut rang atteint avant le 1^{er} septembre 2025, OU
- Surpasser votre rang payé du mois d'août 2025

Si vous surpassez votre rang payé du mois d'août 2025 par plusieurs rangs au cours d'un même mois, vous recevrez des crédits pour chacun des rangs de nouveau atteints, en fonction de votre plus haut rang atteint avant le 1^{er} septembre 2025.

Vous ne mériterez pas de Crédits d'atteinte de rang personnel si vous atteignez, ou atteignez de nouveau, deux fois le même rang au cours de la Période du Concours. Si vous avez obtenu des Crédits d'atteinte de rang personnel pour avoir atteint un rang spécifique, vous ne serez plus admissible à mériter des Crédits de reclassement de rang personnel pour ce rang en particulier et vice versa. Vous devez être qualifié pour recevoir des commissions au mois d'août 2025 pour être admissible à recevoir des Crédits de reclassement de rang personnel.

Rang	Crédits accordés
Argent	100
Argent Séniор	150
Or	200
Or Séniор	250
Rubis	300
Rubis Séniор	350
Émeraude	400
Saphir	450
Diamant	500

Atteinte de rang d'équipe : Vous vous mériterez des Crédits d'atteinte de rang d'équipe lorsqu'une Ambassadrice de Marque ou un Ambassadeur de Marque de vos Niveaux 1 et 2, atteindra son nouveau plus haut rang atteint.

Reclassement de rang d'équipe : Vous mériterez des Crédits de reclassement de rang d'équipe lorsqu'une Ambassadrice de Marque ou lorsqu'un Ambassadeur de Marque de vos Niveaux 1 et 2 atteindra de nouveau son plus haut rang atteint avant le 1^{er} septembre 2025.

Vous ne mériterez pas de Crédits d'atteinte de rang d'équipe si une Ambassadrice de Marque ou un Ambassadeur de Marque, placé sur vos Niveau 1 et 2, atteint ou atteint de nouveau deux fois le même rang au cours de la Période du Concours. Si vous avez obtenu des Crédits d'atteinte de rang d'équipe parce qu'une Ambassadrice de Marque ou un Ambassadeur de Marque, placé sur vos Niveau 1 et 2, a atteint un rang spécifique, vous ne serez plus admissible à mériter des Crédits de reclassement de rang d'équipe pour ce rang atteint en particulier et vice versa.

Rang	Crédits accordés pour le Niveau 1	Crédits accordés pour le Niveau 2
Argent	50	20
Argent Séniор	75	30
Or	100	40
Or Séniор	125	50
Rubis	150	60
Rubis Séniор	175	70
Émeraude	200	80

Saphir	225	90
Diamant	250	100

4. CRÉDITS DE CONSTANCE

Vous mériterez des Crédits de constance quand vous maintiendrez ou surpasserez votre plus haut rang atteint d'Or ou d'un rang supérieur, chaque mois, jusqu'à la fin de la Période du Concours de la Retraite des Leaders émergents. Toute Ambassadrice de Marque et tout Ambassadeur de Marque qui progresse vers son nouveau plus haut rang atteint d'Or ou vers un rang supérieur, pour la toute première fois durant la Période du Concours, devra maintenir ou surpasser ce nouveau plus haut rang atteint pour au moins un mois supplémentaire, et jusqu'à la fin de la Période du Concours, afin de se qualifier pour recevoir des Crédits de constance.

Dans l'éventualité où une Ambassadrice de Marque ou un Ambassadeur de Marque ne réussissait pas à maintenir ou à surpasser son précédent plus haut rang atteint, ou ne se trouvait pas admissible à mériter des crédits durant l'un des mois de la Période du Concours de la Retraite des Leaders émergents, cette personne ne serait plus admissible à se mériter des Crédits de constance.

Les Crédits de constance seront accordés sur la base du plus haut rang atteint que vous avez maintenu ou surpassé pendant au moins un mois supplémentaire au cours de la Période du Concours.

Rang de constance	Crédits accordés
Or – Or Séniор	100
Rubis – Rubis Séniор	200
Émeraude - Diamant	300

5. CRÉDITS DU ICON CLUB

Réussite personnelle du Icon Club : Vous mériterez 150 Crédits du Icon Club lorsque vous deviendrez Membre du Icon Club au cours de la Période du Concours.

Niveau 1 : Vous mériterez 75 Crédits du Icon Club pour chaque Ambassadrice de Marque de Niveau 1 ou Ambassadeur de Marque de Niveau 1 qui devient Membre du Icon Club au cours de la Période du Concours.

Niveau 2 : Vous mériterez 50 Crédits du Icon Club pour chaque Ambassadrice de Marque de Niveau 2 ou Ambassadeur de Marque de Niveau 2 qui devient Membre du Icon Club au cours de la Période du Concours.

**Il n'est pas obligatoire d'être vous-même Membre du Icon Club pour mériter les 75 ou 50 Crédits du Icon Club pour les Ambassadrices de Marque ou pour les Ambassadeurs de Marque, de Niveau 1 ou 2, qui deviennent Membre du Icon Club. Pour davantage d'informations au sujet du Icon Club, [cliquez ici](#).*

Position	Crédits accordés
Qualification personnelle	150
Niveau 1	75
Niveau 2	50

6.Paliers de Prix :

1. **1 600 Crédits:** Un voyage au Paradis²
2. **2 000 Crédits:** Salutations de Cancún³
3. **2 500 Crédits:** Cadeau Bonjour Rayon de Soleil⁴
4. **3 000 Crédits:** Envole-toi avec moi⁵
5. **3 500 Crédits:** Séjour prolongé⁶

La Retraite des Leaders émergents se tiendra du 23 au 25 février 2026, au Centre de villégiature Moon Palace Resort à Cancun, au Mexique. Le transport terrestre, à l'aller et au retour, entre l'aéroport de Cancun (CUN) et le Centre de villégiature Moon Palace sera fourni par Plexus pour les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque méritants et leurs invités. Si vous choisissez d'arriver ou de partir en dehors des dates déterminées par Plexus pour ce voyage que vous avez mérité pour la Retraite des Leaders émergents, vous seul serez responsable d'organiser et d'assumer les frais de transport terrestre à l'arrivée et/ou au départ de l'aéroport de Cancun (CUN) et du Centre de villégiature Moon Palace.

Toute allocation de vol mérité sera déposée dans le compte de commissions Plexus de l'Ambassadrice de Marque qualifiée ou de l'Ambassadeur de Marque qualifié, le ou avant le 6 mars 2026, cette personne devant être inscrite à la Retraite des Leaders émergents et participer en personne à l'événement.

Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque ayant accumulé 1 600 crédits recevront une invitation à s'inscrire à la Retraite des Leaders émergents à Cancun. Les chambres seront disponibles aux 1 250 premières personnes à s'inscrire au voyage. Pour vous inscrire, il faut avoir accumulé 1 600 crédits. Par ailleurs, les 1 600 crédits et l'invitation officielle au voyage ne vous garantissent pas la disponibilité d'une chambre. Pour garantir la chambre, vous devez être l'une des 1 250 premières personnes à s'inscrire. Les chambres du 5^e Palier de Prix, c'est-à-dire la chambre pour la nuit supplémentaire, seront garanties aux 300 premières personnes à s'inscrire. Vous devez avoir accumulé 3 500 crédits pour vous qualifier à recevoir ce prix. Si une Ambassadrice de Marque ou un Ambassadeur de Marque s'est inscrit et a confirmé sa participation, mais décide de ne pas prendre part à l'événement, tous les Prix du Concours que cette personne aurait reçus pendant le voyage seront automatiquement perdus en cas d'absence à l'événement. Il n'y aura pas de remise en argent comptant en échange du voyage et ce voyage n'est pas transférable à une autre personne.

Les personnes qui ne pourront pas prendre part au voyage en raison de circonstances atténuantes pourront soumettre une demande d'exception. Ces demandes seront étudiées et traitées au cas-par-cas. Telles circonstances atténuantes incluent un déploiement militaire, une grossesse, un décès dans la famille ou une maladie grave. Les personnes qui se verront accorder une exception recevront un versement unique de 500 USD.

Si une Ambassadrice de Marque ou un Ambassadeur de Marque a effectivement accumulé ses 1 600 crédits pour recevoir l'invitation à la Retraite des Leaders émergents, et/ou les 3 500 crédits pour remporter le prix du 5^e Palier de Prix, mais que la capacité de notre bloc de chambres a été dépassée, cette personne doit ajouter son nom à la liste d'attente via le site d'inscription, pour profiter d'une éventuelle occasion de recevoir une invitation officielle à s'inscrire si des chambres sont devenues disponibles. Au moment du voyage, si des personnes ayant accumulé leurs 1 600 crédits n'ont pas reçu d'invitation officielle de s'inscrire parce que la capacité de notre bloc de

²Les premiers 1 250 Ambassadrices de Marque ou Ambassadeurs de Marque qui s'inscrivent au voyage recevront une invitation à prendre part à la Retraite des Leaders émergents 2026 à Cancun. Vous devez avoir accumulé 1 600 crédits pour être admissible à vous inscrire. L'invitation à la Retraite des Leaders émergents comprend une chambre pour l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque et son invité, pour 4 jours et 3 nuits, au Centre de villégiature Moon Palace Resort de Cancun, au Mexique (VMD 2 496 USD). De plus, le transport terrestre, à l'aller et au retour, sera fourni pour l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque et son invité, entre l'aéroport (CUN) et le Centre de villégiature Moon Palace. Toute Ambassadrice de Marque ou tout Ambassadeur de Marque ayant mérité ses 1 600 crédits et à qui on ne peut garantir de chambre en raison du surpassement de la capacité de notre bloc de chambres recevra un montant en argent comptant de 500 \$ USD, qui sera déposé dans son compte de commissions Plexus au plus tard le 6 mars 2026.

³La Boîte-cadeau d'essentiels de plage Salutations de Cancun sera distribuée sur place, au Centre de villégiature Moon Palace. (VMD 100 USD)

⁴Le cadeau Bonjour Rayon de Soleil sera remis sur place aux méritants, qui pourront choisir parmi une sélection de verres fumés designer et un sac Maria Victoria. (Verres fumés : VMD 200 USD; Sac : VMD 55 USD).

⁵Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque ayant mérité 3 000 crédits recevront une allocation de vol qui sera déposée dans leur compte de commissions Plexus au plus tard le 6 mars 2026, quand ils s'inscrivent et participent à la Retraite des Leaders émergents. (VMD 500 USD)

⁶ Les Ambassadrices de Marque et Ambassadeurs de Marque qui auront mérité 3 500 crédits profiteront d'une nuit supplémentaire (le 22 février 2026), pour cette personne et son invité, au Centre de villégiature Moon Palace de Cancun, et 1 000 USD s'ils s'inscrivent et participent à la Retraite des Leaders émergents. (Nuit supplémentaire : VMD 832 USD; 1 000 USD).

chambres a été dépassée, et qu'elles avaient ajouté leur nom sur la liste d'attente, ces personnes recevront un montant unique de 500 USD qui sera versé à leur compte de commissions de Plexus, le ou avant le 6 mars 2026.

Tous les paiements complétés par carte de crédit, par les Ambassadrices de Marque, les Ambassadeurs de Marque, les Clientes VIP et les Clients VIP, doivent être effectués en leur nom propre, et jamais au nom du recruteur ou de toute personne de la lignée ascendante. Des vérifications aléatoires seront à l'entière discréction de Plexus Worldwide et pourront être menées à tout moment. Aucune exception ne sera accordée pour les achats effectués en dehors de la période promotionnelle. Tous achats faisant l'objet de retours, remboursements et paiements eCheck déclinés ne seront pas comptabilisés pour générer des crédits. Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque dont le compte n'est pas tenu en bonne et due forme, conformément aux politiques et procédures de Plexus, ne seront pas admissibles à prendre part au présent Concours.

Les Parties libérées (tel que défini plus bas) n'assumeront et n'accepteront aucune responsabilité pour toute demande de participation perdue, volée, retardée, illisible, endommagée, détournée, en retard ou détruite. Toutes les participations seront sujettes à vérification, et ce, en tout temps. Les gagnants pourraient devoir montrer la preuve (dans une forme acceptable par l'Ambassadrice de Marque ou par l'Ambassadeur de Marque – incluant, mais sans y être limité, une photo d'identification émise par une autorité gouvernementale) que cette personne est bien la personne gagnante associée à la demande de participation sélectionnée.

Avis au gagnant et acceptation du prix

Toutes les personnes s'étant qualifiées pour remporter un prix seront avisées par courriel hebdomadaire, à compter du mois d'octobre 2025. L'incapacité de rejoindre un gagnant après des efforts raisonnables (tel que déterminé à la discréction du commanditaire) pourrait avoir pour résultat la disqualification en regard du prix. Tout gagnant pourra renoncer à son droit de recevoir un prix. Aucun montant en argent comptant ne sera accordé en échange du prix. Le prix est non-transférable et inaccessible. Aucune substitution ne sera accordée, à moins qu'il en soit autrement stipulé aux présentes, et à l'unique discréction du commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de substituer le prix ou une composante de tel prix, pour toute raison que ce soit, avec un prix, ou une composante du prix, de valeur égale ou supérieure. Le gagnant est responsable de payer toutes taxes et frais applicables, dans sa juridiction, en lien avec la réception d'un prix. Le gagnant pourra devoir compléter un affidavit d'admissibilité, qui devra être retourné dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande par le gagnant. En cas de refus ou oubli de signer et de retourner cet affidavit, ou libération du prix dans les 14 jours, ou en cas de non-conformité avec les conditions et modalités stipulées dans les présents Règlements officiels, le Commanditaire pourra, à son unique discréction, déclarer la disqualification du gagnant et la perte de son droit en regard du prix. Excepté là où la loi l'interdit, la participation au présent événement constitue le consentement du participant à ce que son nom et son identification soient utilisés dans tous médias, pour tous usages de nature commerciale ou promotionnelle, sans limitations et sans aucune compensation de quelque nature que ce soit.

Pour les États-Unis : Aux fins de production de votre déclaration de revenus annuels à l'IRS, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et devra être incluse dans le formulaire 1099-NEC si vos revenus totaux de Plexus dépassent les 600 \$ US.

Pour le Canada et la Nouvelle-Zélande : Chaque participant est le seul responsable de déclarer et de payer tout impôt payable en lien avec la réception d'un prix.

Pour l'Australie : Aux fins de déclaration de revenus, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et sera traitée selon les directives décrites ici : <https://helpcenter.plexusworldwide.com.au/hc/en-au/articles/360040486292-Australia-Recipient-Created-Tax-Invoice-RCTI->.

Pour le Mexique : Aux fins de déclaration de revenus, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et sera traitée selon les directives décrites ici : <https://www.sat.gob.mx/home>.

7. LES GAGNANTS POTENTIELS DE L'ÉVÉNEMENT SERONT SUJETS À VÉRIFICATION PAR LE COMMANDITAIRE, DONT LES DÉCISIONS SERONT DÉFINITIVES ET EXÉCUTOIRES (SANS AUCUN DROIT D'APPEL) POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES AU PRÉSENT ÉVÉNEMENT, À CONDITION QUE TELLES DÉCISIONS SOIENT RAISONNABLES.

8. Conditions d'inscription et libération du participant

Chaque personne qui inscrit sa participation consent à : (a) se conformer et être lié par les présents Règlements officiels, et par les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans aucun droit d'appel) relativement à toutes les questions en lien avec le présent Concours; (b) libérer et exonérer le commanditaire et chacun de ses parents, filiales et entreprises affiliées, les fournisseurs du prix, ainsi que tous autres organismes responsables de commanditer, de conduire, d'administrer, de publiciser ou de promouvoir

l'événement, ainsi que tous leurs anciens et présents, dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants (collectivement, les « **Parties libérées** ») contre toutes réclamations, dépenses et responsabilités, y compris (excepté là où elles sont interdites) mais sans y être limitées, à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit aux personnes physiques et aux biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, présentation sous un mauvais jour au public, ou toute autre théorie juridique), diffamation, médisance, calomnie, violation du droit à l'image et à la publicité, contrefaçon de la marque déposée, du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, dommages matériels, ou décès ou blessures corporelles découlant ou en lien avec la soumission ou la création de l'inscription du participant, la participation au Concours, l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix et/ou de l'émission, l'exploitation ou l'utilisation de l'inscription; et (c) indemniser, défendre, et exonérer les Parties libérées contre une ou toutes réclamations, dépenses et responsabilités (incluant les honoraires raisonnables d'un avocat) découlant de ou relativement à la participation d'un participant au Concours et/ou l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix par un participant.

9. Conditions et libération du participant

Chaque participant consent à : (a) se conformer et être lié par les présents Règlements officiels, et par les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans aucun droit d'appel) relativement à toutes les questions en lien avec le présent Concours; (b) libérer et exonérer le commanditaire et chacun de ses parents, filiales et entreprises affiliées, les fournisseurs du prix, ainsi que tous autres organismes responsables de commanditer, de conduire, d'administrer, de publiciser ou de promouvoir l'événement, ainsi que tous leurs anciens et présents, dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants (collectivement, les « **Parties libérées** ») contre toutes réclamations, dépenses et responsabilités, y compris (excepté là où elles sont interdites) mais sans y être limitées, à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit aux personnes physiques et aux biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, présentation sous un mauvais jour au public, ou toute autre théorie juridique), diffamation, médisance, calomnie, violation du droit à l'image et à la publicité, contrefaçon de la marque déposée, du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, dommages matériels, ou décès ou blessures corporelles découlant ou en lien avec la soumission ou la création de l'inscription du participant, la participation au Concours, l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix et/ou de l'émission, l'exploitation ou l'utilisation de l'inscription; et (c) indemniser, défendre, et exonérer les Parties libérées contre une ou toutes réclamations, dépenses et responsabilités (incluant les honoraires raisonnables d'un avocat) découlant de ou relativement à la participation d'un participant au Concours et/ou l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix par un participant.

10. Publicité

Excepté là où la loi l'interdit, la participation au présent concours constitue le consentement du gagnant à ce que le Commanditaire et ses agents puissent utiliser le nom du gagnant, ses portraits ou photographies, sa voix, ses opinions, sa ville natale et/ou sa ville, province, état ou territoire de résidence, à des fins promotionnelles, dans tout média, mondialement, sans autres avis, paiement ou considération de toute nature que ce soit. Par les présentes, lorsque requis, le gagnant accorde au commanditaire une licence illimitée, libre de toute redevance, non-exhaustive, perpétuelle et irrévocable d'utiliser le nom du gagnant, ses portraits et photographies, sa voix, ses opinions, ainsi que sa ville natale et/ou sa ville, province, état ou territoire de résidence, à des fins de promotion, dans toute forme de média, mondialement, sans aucun autre avis, paiement ou compensation de quelque nature que ce soit. Là où la loi interdit tel consentement, le commanditaire devra demander la permission du gagnant avant d'utiliser son nom, ses portraits et/ou photographies à des fins de publicité.

11. Conditions générales

Dans toute la mesure permise par la loi, le Commanditaire se réserve le droit, à son unique et absolue discrétion, et toujours dans l'intérêt du gagnant, d'annuler, de suspendre et/ou de modifier le concours, ou toute composante de tel concours (incluant, sans y être limité, les présents Règlements officiels) dans l'éventualité d'une fraude, de difficultés ou défaillances techniques ou de tout autre facteur hors du contrôle raisonnable du commanditaire, qui viendrait porter atteinte à l'intégrité ou au fonctionnement légitime du concours, tel que déterminé par le commanditaire, à son unique et absolue discrétion. L'incapacité du commanditaire d'appliquer ou de faire exécuter toute provision des présents Règlements officiels ne constituera en rien une renonciation à telle provision. Dans l'éventualité d'une divergence ou d'une contradiction entre les conditions et modalités des présents Règlements officiels et toutes autres divulgations ou autres énoncés contenus dans tout matériel en lien avec le concours, les conditions et modalités des présents Règlements officiels auront préséance et priorité, régiront et prévaudront.

12. Limitations de responsabilités

Les Parties libérées ne sauront être tenues responsables pour : (a) toute information incorrecte ou erronée, qu'elle ait été causée par tout participant, par une erreur d'impression ou par l'un ou l'autre des équipements ou programmes associés au concours ou à son usage; (b)

des défaillances techniques de toute nature, (incluant, sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions des lignes téléphoniques ou du matériel réseau ou des logiciels des réseaux); (c) toute intervention humaine non-autorisée dans toute portion du processus d'inscription ou du concours; (d) de toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du concours ou dans le processus d'inscription; ou (e) toute blessure ou dommages aux personnes ou aux biens, pouvant avoir été causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par l'inscription du participant au concours, ou par la réception, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive de tout prix.

13. Litiges

Chaque participant reconnaît que tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec le présent événement, ou à tout prix attribué, doivent être résolus individuellement, sans recours à aucune forme d'action collective. Tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec cet événement, ou tout prix attribué, devront être résolus exclusivement par :

Aux États-Unis : Les lois de l'État de l'Arizona, États-Unis, sans donner effet à tout choix de loi ou règle de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis, ou de toute autre juridiction), qui entraînerait l'application des lois de toutes juridictions autres que celles de l'État de l'Arizona, États-Unis.

Au Canada : Les lois, statuts, ordonnances, règles et règlements applicables seront régis par les lois matérielles de la province de l'Ontario et les lois fédérales canadiennes applicables, sans égard aux principes de conflits de lois. Les parties s'entendent expressément à l'effet que les juridictions et les compétences seront exclusivement celles des tribunaux fédéraux et provinciaux situés à Toronto, Ontario, Canada. POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT : Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un événement publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, aux fins de décision définitive. Tout litige quant à l'attribution d'un prix peut être soumis au Département légal de Plexus, mais dans l'unique but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

En Australie : Les lois applicables seront régies et interprétées conformément au droit substantiel de l'État de Nouvelle-Galles du Sud, sans égard aux principes de conflits de lois.

Au Mexique : Tous litiges, réclamations et causes d'action, présentés librement par les individus eux-mêmes, seront régis et interprétés selon les lois matérielles en vigueur aux États-Unis Mexicains, et plus spécifiquement en vertu des lois applicables de Guadalajara, Jalisco, ainsi qu'aux juridictions des Cours de Guadalajara, Jalisco, en renonciation à toute autre juridiction correspondante en regard de leur actuel ou futur lieu légal de résidence.

Tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présents Règlements officiels, ou concernant les droits et obligations du participant et du Commanditaire dans le cadre du présent Concours, seront régis et interprétés conformément aux lois applicables, tel que défini plus haut, dans le pays de résidence du participant.

14. Renseignements personnels des participants

En prenant part au présent Concours, les participants reconnaissent et acceptent que le Commanditaire et ses agents autorisés puissent collecter, utiliser et divulguer leurs renseignements personnels, conformément à la Politique de confidentialité du Commanditaire, qui est disponible pour consultation à <https://plexusworldwide.com/privacy-center-full-privacy-policy> ou à tout autre sous-domaine de ce site.

15. Résultats du Concours

Pour obtenir la liste des gagnants du Concours, faire parvenir une enveloppe pré-adressée à la main et pré-affranchie à : Liste des Gagnants – Concours de la Retraite des Leaders émergents 2026 à Cancun, Plexus Worldwide, LLC, 9145 E Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 31 janvier 2026. Les résidents canadiens peuvent omettre l'affranchissement de retour. Vous pouvez également faire parvenir votre demande par courriel à Events@plexusworldwide.com.